

résultat. On peut dire la même chose sur toute la ligne. Et, comme nous avons jugé que les cultivateurs des régions frappées par la sécheresse ne pouvaient pas attendre l'établissement d'un plan d'assurance, nous sommes passés à l'action au moyen de cette mesure. Cela ne veut pas dire que nous rejeterions un plan d'assurance si un gouvernement provincial s'y intéressait et voulait le lancer avec notre aide. Quel que soit le gouvernement central au pouvoir, il s'intéresserait à la question et en étudierait certainement les aspects avec les provinces. Mais nous hésitons à dire à ces dernières que nous devrions encourager les cultivateurs à s'adonner à telle ou telle sorte de culture, en donnant plus de sécurité à telle forme de production plutôt qu'à telle autre. Nous estimons que les gouvernements provinciaux qui s'intéressent à ces assurances doivent en parler les premiers et indiquer ce qu'ils veulent au juste, de sorte qu'ils ne puissent pas nous dire plus tard: "C'est le gouvernement fédéral qui a entraîné nos cultivateurs dans ce plan; qu'il les finance, car ils ne peuvent continuer". A notre avis, les provinces doivent faire les premiers pas. Nous ne saurions les pousser à adopter un programme de ce genre et nous n'avons pas essayé de le faire.

Je n'ai qu'une chose à ajouter. Aucune province, aucune municipalité n'a demandé à participer à notre plan d'assistance pour en assumer une partie des frais et s'acquitter ainsi d'une partie de leurs obligations. Nous avons pris les responsabilités que nous estimions nôtres; nous avons déboursé des sommes considérables depuis plusieurs années et nous continuons encore de le faire. Il ne s'est pas trouvé une seule province qui nous ait offert de contribuer à cette mesure.

On nous a souvent demandé si nous pouvions instituer une assurance sur les récoltes. Nous accueillons avec bienveillance ce genre de questions et nous espérons qu'il en sortira quelque chose. Mais, je le répète, nous ne voulons pas avoir l'air d'imposer à telle province un plan d'assurance pour un certain genre de production, car, un tel plan ne s'appliquerait pas de la même manière dans tout le pays.

Aux États-Unis, le gouvernement central avance l'argent et laisse les divers États s'occuper de l'organisation du plan. Si je le comprends bien, le rapport dit que 26 p. 100 seulement des cultivateurs des États-Unis admissibles à l'assurance sur les récoltes s'en sont prévalus. Ce qui veut dire qu'une très grande proportion, soit 74 p. 100 des cultivateurs admissibles, ne sont pas protégés par cette assurance, et qu'une très forte proportion des autres ont été déclarés inadmissibles. Les régions peu productives, comme les régions de l'Alberta, par exemple, auxquelles mon collègue d'Acadia faisait allusion il y a un moment, sont totalement exclues du plan américain. Et la majeure partie des townships et municipalités qui bénéficient de la loi actuelle au Canada ne pourraient bénéficier du genre d'assurance qui est en vigueur aux États-Unis.

Notre plan actuel réalise l'objectif que nous nous sommes fixé pour le moment et il nous a permis d'aider un grand nombre de cultivateurs qui, s'ils avaient dû attendre la création d'un plan d'assurance sur les récoltes, auraient été obligés d'abandonner leurs terres depuis longtemps.

M. QUELCH: Dois-je comprendre, d'après ce que vous venez de dire, qu'il faudrait garder la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies même si on adoptait un programme d'assurance sur les récoltes?

Le très hon. M. GARDINER: Oui, monsieur Quelch. Si l'on veut aider ceux qui ont le plus besoin de secours, il faut conserver cette loi.

M. YOUNG: Monsieur le président, puis-je ajouter un mot pour mettre les choses au point avant que vous leviez la séance? Je ne voudrais pas que les membres du Comité aient l'impression que l'Union des cultivateurs de l'Alberta préconise l'adoption du plan américain d'assurance sur les récoltes. Il n'en est absolument pas question. Nous ne l'avons pas mentionné dans notre